



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 1<sup>er</sup> juin à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 26 mai, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

### **Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.  
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHİ, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA M. LEONETTI, Mme SIMONPIETRI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

### **Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VOGLIMACCI	à	M. le Maire
M. ARESU	à	Mme OTTAVY
M. CAU	à	M. VANNUCCI
Mme BERNARD	à	Mme NADAL
Mme FELICIAGGI	à	Mme VILLANOVA
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme RICHAUD	à	Mme GRIMALDI D'ESDRA

### **Etaient absents :**

M. RENUCCI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOÏ, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	39
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 1<sup>er</sup> juin 2015

Délibération N°2015/150

**L'affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2014.  
Port de plaisance : régie avec autonomie financière**

**M. le Maire expose à l'assemblée :**

Conformément à l'instruction M4 qui régit ce budget, le résultat de fonctionnement du compte administratif doit faire l'objet d'une affectation par délibération.

Le compte administratif 2014 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance fait apparaître les résultats suivants :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>
-------------------------------

**DEPENSES :** 1 869 396.64 €

**RECETTES :** 2 057 679.42 €

↪ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de **188 282.78 €**.

<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>
-------------------------------

**DEPENSES :** 214 174.33 €

**RECETTES :** 1 063 830.19 €

↪ Soit un excédent d'investissement brut d'exécution de **849 655.86 €**.

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2013	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2014
Investissement	706 318.67		143 337.19	849 655.86
Fonctionnement	256 798.52	-156 798.52	88 282.78	188 282.78
<b>Total</b>	<b>963 117.19</b>	<b>-156 798.52</b>	<b>231 619.97</b>	<b>1 037 938.64</b>

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2014</b>	
----------------------------------	--

<i>INVESTISSEMENT</i>	
-----------------------	--

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	706 318.67
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	143 337.19
<b>TOTAL</b>	<b>+ 849 655.86</b>
RESTES A REALISER (DEPENSES)	0.00
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER</b>	<b>0.00</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>+ 849 655.86</b>

<i>FONCTIONNEMENT</i>	
-----------------------	--

RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 88 282.78
RESULTAT REPORTE	100 000.00
<b>RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>+ 188 282.78</b>

Le compte administratif 2014 de la régie avec autonomie financière du Port de plaisance fait donc apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 188 282.78 € et un résultat excédentaire

de la section d'investissement de 849 655.86 €. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les affectations et inscriptions des résultats du Compte administratif 2014 du budget de la régie avec autonomie financière du Port de plaisance.

Pour cela il convient d'inscrire :

- Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » le montant de 188 282.78 €.
- Au compte 002 « excédent d'investissement reporté » le montant de 849 655.86 €.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

**d'adopter l'affectation du résultat du Compte Administratif de l'exercice 2014 de la régie avec autonomie financière du Port de Plaisance.**

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué  
et après en avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.1612-9, L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 1<sup>er</sup> juin 2015 ;

Constatant que la comptabilité du budget de la régie avec autonomie financière du port de plaisance présente des résultats identiques à ceux du compte de gestion du Trésorier Municipal.

### **APPROUVE**

**A l'unanimité des ses membres présents ou représentés.**

#### ARTICLE 1:

Le compte administratif 2014 de la régie du port de plaisance et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

#### ARTICLE 2:

L'excédent de fonctionnement d'un montant de **188 282.78 €** est affecté de la manière suivante :

- au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » dans sa totalité.

ARTICLE 3:

L'excédent d'investissement d'un montant de **849 655.86 €** est affecté de la manière suivante :  
- au compte 002 « Excédent d'investissement reporté » dans sa totalité.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150601-2015\_150-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2015

Publication : 04/06/2015

